

Article 1 – Général

- 1.1. Le présent règlement (ci-après dénommé le « Règlement ») contient les conditions de participation à l'Action "CASHBACK AUTOMNE 2026", organisé par V33 Belgium SRL, dont le siège social est situé Ambachtenstraat 11b, numéro de TVA/BCE 0402003236 et joignable par e-mail à l'adresse suivante : info.be@v33.com (ci-après dénommé « l'Organisateur » ou « V33 »).
- 1.2. Le règlement de l'Action peut à tout moment être consulté sur le site : www.promov33.be
- 1.3. L'Action CASHBACK AUTOMNE 2026 est organisée en Belgique et au Grand-Duché de Luxembourg.
- 1.4. En participant à l'Action, vous acceptez sans réserve le contenu du présent Règlement ainsi que toute décision prise par V33 dans le cadre de l'Action.
- 1.5. L'Action court du mardi 01/09/2026 jusqu'au lundi 30/11/2026 (ci-après : « Durée »).
- 1.6. Les inscriptions incomplètes, les inscriptions incorrectes qui ne respectent pas les conditions et les inscriptions après la date limite du 15 décembre 2026 ne seront pas honorées.

Article 2 – Participants et conditions de participation

- 2.1. La participation est réservée aux personnes physiques ayant au moins 18 ans au moment de l'inscription, domiciliées sur le territoire de l'Action (Belgique et Grand-Duché de Luxembourg) durant toute la Durée de l'Action, et ayant effectué leur achat éligible dans un point de vente physique ou sur le site internet d'une enseigne situés sur ce même territoire.
- 2.2. Les personnes suivantes sont exclues de participation :
 - Les membres du personnel de V33 directement impliqué dans la conception, le développement, l'organisation, l'administration et/ou promotion de l'Action;
 - Mineurs;
 - Les employés des entreprises partenaires qui participent directement ou indirectement à la conception, au développement, à l'organisation, à l'administration et/ou à la promotion de l'Action;
 - Les parents et/ou proches des employés susmentionnés ; et
 - Toutes les personnes domiciliées à la même adresse que les personnes précitées.
- 2.3. La participation à l'Action est strictement limitée à un maximum de **trois (3) participations par ménage** pendant toute la Durée de l'Action. Une (1) participation correspond à l'envoi d'une (1) preuve d'achat (ticket de caisse). Par ménage, on entend une même adresse postale, une même adresse e-mail ou

un même compte bancaire (IBAN). Toute participation au-delà de cette limite par un même ménage sera considérée comme nulle et ne donnera lieu à aucun remboursement.

Article 3 – Le cashback

- 3.1. Cette Action est disponible pour tout participant qui s'inscrit pendant la Durée de l'Action et qui achète l'un des produits éligibles parmi les gammes : *Traitement Bois de Jardin*, *Traitement Universel*, ou *Traitement Charpentes*. Un tableau récapitulatif listant les visuels des produits, les dénominations exactes, les formats et leur prix maximum de référence est annexé au présent document.
- 3.2. Lors de l'achat d'un produit éligible, le Participant a droit à un remboursement de 50 % du prix d'achat effectivement payé, TVAC. Il n'y a pas de limite quant au nombre de produits éligibles figurant sur un même ticket de caisse. Toutefois, le montant de ce remboursement est calculé sur la base d'une valeur maximale déterminée pour chaque produit (voir tableau récapitulatif en annexe). Tout montant supérieur au prix maximum de référence indiqué dans le tableau ne sera pas pris en compte pour le calcul des 50 % remboursés.
- 3.3. L'Action n'est pas cumulable avec d'autres promotions sur les mêmes produits au cours de la même période et est strictement limitée aux 500 premières participations valides, prises en compte dans l'ordre chronologique de réception des inscriptions en ligne. Dès que ce quota de 500 participations est atteint, l'Action prend fin automatiquement, même si la Durée de l'Action n'est pas expirée. Les frais liés à la participation à l'Action (connexion internet, etc.) sont intégralement à la charge du Participant.
- 3.4. Le participant reçoit son cashback dans un délai de six (6) semaines suivant la réception et l'approbation de l'inscription en ligne accompagnée d'une copie de la preuve d'achat. Le remboursement est effectué exclusivement par virement bancaire sur un compte bancaire nominatif classique (IBAN commençant obligatoirement par BE ou LU), ouvert auprès d'un établissement financier établi en Belgique ou au Grand-Duché de Luxembourg.

Les comptes non personnalisés, les néobanques étrangères ou les comptes de cartes prépayées (même s'ils permettent la réception de virements au moyen d'une communication structurée) ne sont pas acceptés. Pour des raisons opérationnelles et de conformité, l'organisateur n'est pas en mesure de traiter ces formats.

Article 4 – Responsabilité

- 4.1. L'Organisateur n'est pas responsable des dommages directs ou indirects survenus dans le cadre de la participation à l'Action, de quelque nature qu'ils soient et quelle qu'en soit la cause, l'origine ou les conséquences, même s'il a été avisé du risque de tels dommages, y compris les dommages causés à titre résultant d'une interruption ou d'un dysfonctionnement du réseau Internet ou de l'ordinateur d'un Participant ou d'une personne physique ou morale impliquée dans l'organisation de l'action ou de tout autre problème lié aux réseaux de télécommunications, ordinateurs ou serveurs, fournisseurs d'accès Internet, systèmes informatiques ou programmes informatiques ; l'utilisation du Site Internet du Concours, incluant toutes anomalies ou virus qui pourraient infecter et/ou endommager l'équipement informatique ou tout autre bien du Participant.
- 4.2. Si l'Action venait à être résiliée du fait du comportement de l'un des Participants, l'Organisateur se réserve le droit de réclamer une indemnisation pour le préjudice subi.

- 4.3. Sauf faute lourde ou intentionnelle, ni l'Organisateur, ni son personnel, ni aucun tiers auquel il aurait fait appel pour l'organisation de l'action, ne pourront être tenus responsables de tout dommage de quelque nature que ce soit pouvant survenir du fait de participation à ou de l'organisation de l'Action. La responsabilité des parties mentionnées dans ce paragraphe ne peut en aucun cas être augmentée à la suite de toute modification, suspension ou résiliation de l'Action, comme indiqué dans le paragraphe précédent.

Article 5 – Confidentialité

- 5.1 Lors de votre inscription et de votre participation à l'Action, vous fournissez à l'Organisateur des données personnelles. Les coordonnées des Participants qui s'inscrivent seront reprises dans le dossier de l'Organisateur.
- 5.2 L'Organisateur traite ces données personnelles en toutes circonstances dans le respect du Règlement Général sur la Protection des Données (ci-après : « RGPD ») ainsi que du Livre XII du Code de Droit Économique relatif au commerce électronique.

Le responsable du traitement de vos données personnelles est l'Organisateur V33 Belgium SRL, dont le siège social est situé Ambachtenstraat 11b, numéro de TVA/BCE 0402003236.

Les données personnelles auxquelles il est fait référence incluent, nom, prénom, e-mail et adresse postale, numéro de téléphone et du code IBAN du participant.

- 5.3 Vos données seront collectées dans le seul but d'assurer le bon déroulement de l'Action, notamment la possibilité de vous recontacter au sujet de votre participation afin, selon la situation, de calculer efficacement les Cashbacks (remboursements) pouvant être remis.
- 5.4. Les données personnelles (nom, prénom, adresse postale, e-mail, numéro de téléphone et IBAN) sont demandées exclusivement afin de pouvoir assurer le suivi des remboursements. L'Organisateur n'utilisera pas vos données à d'autres fins. Ces données seront conservées dans une base de données sur un serveur sécurisé accessible uniquement par les membres du personnel en charge des relations clients et ce jusqu'à la fin de la gestion de l'Action et pour une durée maximale d'un an.
- 5.5. Si les conditions applicables sont remplies, vous disposez d'un droit d'accès et de copie de vos données personnelles. Vous avez le droit de demander la modification et la rectification ou la suppression de vos données, de retirer votre consentement, de vous opposer à un traitement ultérieur et d'être oublié. Ce droit peut être exercé par un mail à l'adresse info.be@v33.com, à adresser à l'Organisateur. Si vous demandez la suppression de tout ou partie de vos données avant la fin de l'action, afin que l'Organisateur ne puisse plus vous contacter, votre participation pourra être déclarée nulle et vous pourrez perdre tout droit à un quelconque Lot, Cashback ou Récompense.

Article 6 – Conflits

- 6.1 Vous pouvez contacter l'Organisateur:
Par téléphone: +32 (0) 16 62 92 92
Par e-mail: info.be@v33.com
Par poste: V33 srl – Ambachtenstraat 11b – (B)3210 Lubbeek

Toute réclamation relative à cette Action doit être adressée par écrit par lettre recommandée ou par e-mail au plus tard dans les 8 jours ouvrables suivant la fin de cette Action à l'adresse de l'Organisateur ci-dessus.

En cas de discussion sur l'application ou l'interprétation du présent Règlement, le Participant s'engage à rechercher au préalable une solution amiable en concertation avec l'Organisateur avant d'engager une procédure judiciaire.

En aucun cas, les réclamations ne seront traitées verbalement ou par téléphone.

Les réclamations présentées hors délai ou non formulées par écrit ne seront pas traitées.

En cas de réclamation, la décision de l'Organisateur fera foi et aucun recours ne sera possible.

Toutes les décisions de l'Organisateur dans le cadre de l'Action sont définitives, irrévocables et exécutoires. Il n'y a pas de recours contre ces décisions.

Si l'une des dispositions du présent Règlement est réputée nulle et non avenue ou invalide, les autres dispositions du présent Règlement resteront pleinement en vigueur.

Article 7 – Réseaux sociaux

- 7.1 L'Action est susceptible d'être relayée via les réseaux sociaux Facebook et Instagram (Meta Platforms, Inc.). Cependant, l'opérateur de ces réseaux sociaux n'est pas associé à l'Action et ne la parrainera, n'approuvera, ne gérera ni ne la mettra en œuvre. L'exploitant du réseau social ne pourra donc être tenu pour responsable en cas de problème ou de réclamation.
- 7.2 Les participants à l'Action fournissent toujours leurs données personnelles et toute autre information à l'Organisateur et non à l'opérateur du réseau social.
- 7.3 Les participants à l'Action restent pleinement responsables des informations qu'ils partagent sur ces réseaux et s'engagent à respecter à tout moment toutes les règles applicables (et toutes les lois applicables) du réseau social concerné.

Article 8 – Disqualification, suspension ou annulation

- 8.1. Tout manquement au présent Règlement ou toute fraude entraînera la disqualification du Participant. L'Organisateur pourra disqualifier un Participant en cas de suspicion claire et raisonnablement fondée d'infraction au présent Règlement.

Les Participants disqualifiés seront immédiatement et définitivement exclus de la participation à l'Action. Dans tous ces cas, les décisions de l'Organisateur seront définitives et sans appel.

- 8.2 L'Organisateur se réserve le droit d'écourter, de suspendre, de modifier ou d'annuler l'Action pour toute raison indépendante de sa volonté ou en cas de force majeure rendant impossible la poursuite de l'Action conformément au présent Règlement, a fortiori en cas de dysfonctionnement d'Internet ou de tout autre problème lié aux réseaux de télécommunications, aux ordinateurs ou aux serveurs, aux fournisseurs d'accès Internet, aux systèmes informatiques ou aux programmes informatiques.
- 8.3 En outre, l'Organisateur se réserve le droit d'écourter, de suspendre ou de prolonger l'Action ou de modifier les conditions de participation, les prix ou toute autre modalité de celle-ci à tout moment et à sa seule discrétion et discrétion, même en dehors de toute situation de force majeure et sans les Participants obtenant à ce titre tout droit de recours contre l'Organisateur.

Annexe : liste des produits participants

Nom produit	Valeur d'achat maximale éligible	
Traitement Charpentes 2,5L - EAN3153894939738	62,00 €	
Traitement Charpentes 5L - EAN3153894939752	110,00 €	
Traitement Charpentes 25L - EAN3153894939745	300,00 €	
Traitement Universel 0,75L - EAN3153894957060	32,00 €	
Traitement Universel 2,5L - EAN3153894957077	88,00 €	
Traitement Bois De Jardin 0,75L - EAN3153894957084	23,00 €	
Traitement Bois De Jardin 2,5L - EAN3153894957091	73,00 €	
Traitement Bois De Jardin 5L - EAN3153894957107	125,00 €	